



Jacques Testart

Biologiste Inserm
Président d'honneur de la fondation
Sciences Citoyennes. Signataire de l'appel
« Non à la disparition des associations »

C'est la démocratie qui est menacée

Les dogmes capitalistes et néolibéraux sont en train de détruire le monde. La crise multiple, écologique, économique, sociale et démocratique que nous vivons n'est que le résultat de leur application systématique au fonctionnement de notre société. Privatisation, concurrence, marchandisation, rentabilité, compétition n'épargnent aucun compartiment, aucune dimension.

Aujourd'hui, les coupes budgétaires imposées au budget de l'État par les idéologues du tout marché menacent de disparition les associations. C'est non seulement la démocratie qui est menacée mais aussi, et peut-être sciemment, un outil pourtant absolument indispensable pour placer l'homme et le citoyen au cœur du système, pour construire une autre société. Un exemple en est donné avec le développement d'un tiers secteur scientifique où des producteurs de connaissances et d'innovations, qui n'appartiennent pas au monde de la recherche publique ou privée, s'organisent en associations ou collectifs (malades, paysans, consommateurs, communautés numériques, etc.). Ainsi, ils répondent à des besoins non couverts par les laboratoires de recherche et les entreprises mais correspondant au bien collectif.

Ce sont les associations qui portent aujourd'hui les alertes sur les risques induits par un développement aveugle. Comment alors ne pas s'inquiéter quand cette créativité, cette vigilance, cette manière d'inventer au quotidien les moyens de faire société émanent de toute la diversité associative risquent d'être anéanties. Plus que jamais, nous en avons besoin pour bâtir le monde de demain.

Non à la disparition: le

Que ce soit sur le terrain législatif, avec la préparation de la future loi-cadre sur l'ESS, ou via un appel intitulé « Non à la disparition des associations » lancé le 8 avril, les associations tentent de se mobiliser. Face à l'urgence, l'union sacrée de tous les grands réseaux est de mise.

On le sentait venir. Entre fin 2010 et mi-2011, 26 000 emplois avaient été supprimés dans les associations, soit une baisse de 1,5 %. Le bilan des créations d'associations était lui aussi marqué par une baisse de 10 % sur trois ans. Début 2013, Recherches & Solidarités a annoncé que 11 % des associations étaient en grande difficulté, soit 140 000 associations « en réel danger ».

Les petites et les grosses associations s'en sortent

En analysant les financements aux associations, la sociologue Viviane Tchernog montre que toutes ne sont pas touchées de façon identique. Les plus petites et les plus grosses s'en sortent et ce sont les moyennes qui trinquent. Explication : 60 % des subventions publiques sont inférieures à 200 euros : « Ce financement est donc accessoire pour les petites associations qui gèrent souvent des budgets très limités et s'appuient principalement sur le bénévolat ». À l'autre extrémité du spectre associatif les 26 000 grosses associations qui reçoivent les trois quarts des financements publics arrivent à maintenir leurs dotations. Les associations de taille moyenne, qui ont recours à l'emploi de professionnels salariés ont plus de problèmes : « Elles ne sont souvent pas outillées comme les plus grandes pour participer à des appels d'offres et bénéficiaires de commandes publiques ». Quant aux jeunes associations, celles qui sont souvent porteuses d'innovations, elles ont du mal à pénétrer les circuits de financements publics et à accéder aux subventions publiques : « Les associations créées depuis 2005 – qui représentent 23 % du nombre d'associations à la date de l'enquête – ont perçu 5 % des subventions publiques en direction du secteur associatif. Une situation

qui peut devenir un frein réel à la créativité associative ! »

Des licenciements un peu partout

Didier Minot, du collectif des associations citoyennes (CAC), confirme : « Depuis le début de l'année nous avons des remontées du terrain qui sont alarmantes. Il y a des licenciements un peu partout. On voit des associations d'une quinzaine de salariés qui doivent se séparer de deux d'entre eux. D'autres mettent carrément la clé sous la porte ! » Nombreux sont ceux qui s'accordent à voir durer et même s'aggraver cette situation en 2014. C'est pourquoi le CAC invite les associations à faire connaître leurs problèmes (voir encadré) et propose à une plate-forme interassociative de lancer un appel national : « On ne peut pas assister passivement à la disparition d'un nombre sans cesse croissant d'associations. Les financements associatifs ne peuvent pas servir de variable d'ajustement aux diminutions des financements publics, d'autant que les économies de bouts de chandelles réalisées sur le dos des petites et moyennes associations pèsent lourdement sur l'aggravation du chômage et de la récession, ainsi que sur l'effritement du lien social. » Intitulé « Non à la disparition des associations », l'appel a déjà été signé par un grand nombre d'associations et de personnalités du secteur (1).

Dans la loi

Pour ses promoteurs, il n'est que le premier acte d'une mobilisation qui devrait s'exprimer en mai ou juin par une semaine nationale d'actions : manifestations, soirées sur l'avenir des associations, rencontres avec les élus politiques, etc. Si certaines des revendications exposées relèvent de vœux généraux (« restaura-

cri d'alarme des associations



tion d'un climat de confiance et reconnaissance du rôle des associations par le développement des financements associatifs», « la diversité associative est un trésor national qui doit être préservé »...), d'autres sont beaucoup plus pointues et s'inscrivent dans un lobbying associatif pour inscrire dans la future loi-cadre sur l'ESS un certain nombre de règles qui, par exemple,

conforteront et privilégieront la subvention comme « un mode de financement légal... qui ne constitue pas la compensation d'un service rendu, mais la reconnaissance de l'intérêt d'un projet associatif ». Pour cela, le collectif demande que soit inscrite dans la loi une définition de la subvention, rejoignant en cela une revendication de la CPCA et de nombreux autres acteurs associatifs comme la juriste Brigitte Clavagnier, membre du Haut conseil de la vie associative (HCVA) : « La première des évolutions nécessaires serait qu'il y ait enfin une définition légale de la subvention, hormis dans des textes qui n'ont que peu de valeur juridique. De plus, la définition présente dans ces textes s'inscrit en creux et par opposition au marché public ».

Les partenaires réclament des clarifications

De fait, Viviane Tchernonog décrit bien l'évolution récente : « Depuis 2005, les subventions publiques ont baissé à un rythme très rapide : plus de 3 % par an, soit 18 % dans les 6 dernières années, tandis que

la commande publique a crû à un rythme annuel de 9 %. On peut donc conclure que la commande publique a tendance à se généraliser ». Face à cela, le CAC et ses partenaires réclament des mesures : faire passer de 23 000 à 75 000 euros le seuil de subvention au-delà duquel est obligatoire la signature d'une convention d'objectifs ; accepter que le budget de l'association subventionnée puisse présenter un « bénéfice raisonnable » ; officialiser clairement qu'en dessous de 500 000 euros de subventions sur 3 ans (un seuil en dessous duquel se trouvent 98 % des associations), on ne rentre pas dans la réglementation des « aides d'État » qui oblige à la mise en place d'une procédure de mandatement.

Une union sacrée qui reflète le malaise actuel

CPCA, HCVA, Collectif des associations citoyennes, tous les signataires de la plate-forme semblent tirer aujourd'hui dans le même sens. Une « union sacrée » qui reflète bien le malaise actuel quand on se rappelle qu'il y a trois ans, ces acteurs avaient des positions plutôt différentes sur la fameuse circulaire Fillon du 18 janvier 2010. À l'époque, le collectif des associations citoyennes s'était créé pour s'y opposer, tandis que la CPCA, plus nuancée, disait y voir des « avancées dont le mouvement associatif peut se féliciter ». Aujourd'hui les deux instances, aussi différentes soient-elles, se rencontrent pour confronter leurs propositions d'amendements dans le cadre de l'élaboration de la loi-cadre sur l'ESS. Et toutes se rappellent les promesses de campagne de François Hollande : « La consolidation de la vie associative, annoncée par le président au cours de la campagne présidentielle, doit être l'objectif de l'ensemble du gouvernement et faire l'objet d'un engagement du Premier ministre ». ■

Michel Lulek

(1) Voir le site : www.nondisparitionassociations.net

LA LOURDEUR ADMINISTRATIVE MISE EN CAUSE

L'association Porte Ouverte, de Nice, témoigne sur le site du collectif des associations citoyennes de ses difficultés pour mener son travail d'alphabétisation auprès des gens du voyage. N'ayant pas accès à une salle, elle perd le soutien de la mairie et ne peut bénéficier de l'aide de la CAF. Sa présidente a pourtant rédigé 27 dossiers de subvention ! Un travail administratif qui prend beaucoup trop de temps par rapport au travail sur le terrain et qui use lorsqu'il s'oppose à des fins de non-recevoir ou à des refus répétés... À Paris, la Maison des femmes a vu ses emplois salariés menacés en 2010 à la suite de baisses de subventions et de retards importants dans le traitement des dossiers :

« Depuis 2010, la durée d'examen des dossiers par les partenaires s'est considérablement allongée ; un an par exemple a été nécessaire à la ville de Paris pour finalement refuser un dossier handicap ! » Face aux restrictions, l'association tente de s'adapter en réduisant ses ateliers, en freinant certains projets et surtout en ne recrutant plus d'accueillante (pourtant un maillon essentiel pour son action). En décembre 2012, le conseil général de Seine-Maritime a diminué de 50 % la dotation aux associations chargées de la prévention spécialisée conduisant au licenciement ou au reclassement de 74 personnes...